



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### aéroports

Question écrite n° 12622

#### Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'étude présentée, en janvier 2003, par l'Etat, dans le cadre du contrat de plan Etat-région 2000-2006, concernant l'avenir d'une plate-forme aérienne régionale. Cette étude menée par le bureau d'étude d'Aéroports de Paris propose de créer une nouvelle infrastructure dans un rayon de cinquante kilomètres autour de Toulouse, qui remplacerait l'aéroport existant de Blagnac et pourrait accueillir, à l'horizon 2015, un trafic double de celui constaté aujourd'hui. Cette étude n'apporte pas de réponses satisfaisantes à la nécessité de créer ou pas un deuxième ou un nouvel aéroport et n'intègre pas suffisamment l'impact d'une ligne TGV Toulouse-Paris. Cette étude est contestée par de très nombreux élus de la Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne, mais également par toutes les associations du nord de Toulouse. Aussi, elle lui demande de surseoir à la décision de créer un nouvel aéroport dans l'agglomération toulousaine. Elle souhaite savoir s'il compte relancer le projet de desserte TGV de la métropole toulousaine, dernière grande métropole régionale française à ne pas être desservie par ce mode de transport. Enfin, compte tenu des éléments précités, elle lui demande si l'on peut inclure dans une nouvelle étude des données plus réalistes, respectant le développement économique de la région, l'aménagement du territoire et le cadre de vie.

#### Texte de la réponse

La plate-forme aérienne régionale de Toulouse -Blagnac, par ses impacts sur l'économie, sur l'environnement et sur l'aménagement du territoire, représente un enjeu de premier plan pour l'agglomération toulousaine et l'ensemble de la région. Du fait des fortes contraintes environnementales auxquelles elle est soumise, en raison de son insertion dans un tissu urbain très dense, son développement est obéré à terme, même si sa capacité d'accueil n'est pas en cause avant 2020. Devant l'importance du sujet, l'Etat et les principales collectivités locales ont engagé une réflexion approfondie afin de rechercher les moyens de doter la région toulousaine d'une desserte à la hauteur de son dynamisme économique. Cette démarche, qui s'est traduite par une série d'études, n'a écarté a priori aucune option. Une étude a ainsi analysé huit sites localisés dans un rayon de 50 kilomètres autour de Toulouse. D'autres ont examiné, de façon détaillée, l'impact d'une offre ferroviaire à grande vitesse sur le trafic aérien, les possibilités de transfert de certains trafics vers d'autres aéroports proches de Toulouse ainsi que la création d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire entre Bordeaux et Toulouse. Dans un souci de complète transparence, les études ont été présentées en janvier dernier par les consultants aux différents acteurs concernés et sont aujourd'hui mises en ligne sur le site internet de la direction régionale de l'équipement Midi-Pyrénées. L'objectif est d'informer le public de manière à ce qu'il puisse être associé à la démarche prospective en toute connaissance de cause. Chacun est invité à faire part de ses observations, critiques et propositions. Une synthèse apportant des éléments de réponse sera ensuite réalisée et pourra déboucher, le cas échéant, sur les études complémentaires qui pourraient apparaître nécessaires. Parallèlement à la démarche de concertation en cours sur l'avenir de la plate-forme aéroportuaire de la région toulousaine, la desserte de cette métropole par le TGV fait actuellement l'objet d'études. Cette desserte ferroviaire pourra s'améliorer en deux étapes : d'abord, par la mise en service de la ligne à grande vitesse (LGV) Sud-Europe-

Atlantique, ensuite, par la réalisation d'aménagements entre Bordeaux et Toulouse. L'étude concernant les aménagements entre Toulouse et Bordeaux devrait s'achever pour la fin de l'année 2003. Compte tenu de la complémentarité entre modes qui doit être envisagée pour des projets de cet ordre, un débat public conjoint pourrait être organisé en 2004 autour des deux infrastructures, l'amélioration de la desserte ferroviaire et la création d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire régionale.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12622

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 2003, page 1332

**Réponse publiée le :** 14 avril 2003, page 2993